



COMITE HAUTE-SAVOIE CYCLISME



RÈGLEMENT – CAHIER DES CHARGES 2023 TROPHÉE DÉPARTEMENTAL des JEUNES CYCLISTES De la HAUTE-SAVOIE

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course, le port du casque est obligatoire.

ARTICLE 1 : GENERALITES

Pour promouvoir la pratique du cyclisme et l'organisation d'épreuves de qualité pour les catégories jeunes, le Comité Départemental de Haute-Savoie organise, pour la saison 2023, un challenge départemental comprenant un classement par club.

Il s'agit de proposer aux jeunes des confrontations ludiques sur toute la saison dans lesquelles nous chercherons à favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

Ce sont les commissions Jeunes du comité départemental de Haute-Savoie qui valident le calendrier du TDJC.

Ces commissions valident les nouvelles épreuves, et peuvent retirer des épreuves qui ne seraient pas conformes au règlement et ne proposeraient pas une qualité d'organisation et une sécurité suffisante.

Les épreuves sélectionnées pour 2023 sont les suivantes : VERIF COMMENTAIRES

Date	Nom de la course	Organisateur	lieu	Epreuve
16/04/2023	TDJC 74 D'EVIAN	EVIAN VELO	EVIAN LES BAINS	Cyclo-cross/ CLM Cyclo
30/04/2023	GRAND PRIX DES HERMONES	EVIAN VELO	LE LYAUD	Route /Jeux
13/05/2023(*)	MANCHE TDJC HAUTE SAVOIE 2023	U.C. SEYSSEL FRANGY	MOTZ (73)	Cyclo-cross
10/06/2023(**)	TDJC HAUTE SAVOIE	TEAM ALLINGES PUBLIER	ALLINGES	Course Côte / Sprint

18/06/2023	PRIX DE LA MUNICIPALITE DE VILLE LA GRAND	V.C. ANNEMASSE	VILLE LA GRAND	Route - type Omnium
01/07/2023	TDJC CLUSES - JPP KIDS	V.C. CLUSES SCIONZIER	CLUSES	Route / Sprint
03/09/2023	GRAND PRIX DE CERVENS	EVIAN VELO	CERVENS	Route / Course de côte / Jeux
16/09/2023	MANCHE TDJC CYCLO-CROSS	TEAM ALLINGES PUBLIER	AMPHION LES BAINS	Cyclo-cross / CLM Cyclo
01/10/2023	CYCLO-CROSS SCIONZIER - ÉCOLE ROUTE/VTT	V.C. CLUSES SCIONZIER	SCIONZIER	Cyclo-cross / CLM Cyclo
08/10/2023	FINALE TDJV/TDJC	Comité départemental Haute-Savoie FFC	SAMOENS	Cyclo-cross

☞ L'épreuve de Motz se déroulera en même temps que le championnat régional de piste, si le championnat est décalé à cause de la météo, l'épreuve du TDJC sera décalée également le week-end suivant 20/05/2023.

☞ Pour les minimes, l'épreuve du TDJC sera sur 2 jours, les 10 et 11/06, ces sont les 2 courses en lignes de l'ARVE CHABLAIS TOUR qui seront prises en compte pour le classement du trophée départemental.

L'épreuve du 08/10 servira de finale pour le Trophée Départemental du Jeune Cycliste et pour le Trophée Départemental du Jeune Vététiste.

La date et le détail d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque organisateur le plus tôt possible et devront parvenir aux responsables des clubs au moins 15 jours avant l'épreuve (ATTENTION : ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Rhône-Alpes).

Les détails d'organisation doivent aussi être transmis au comité départemental afin qu'ils soient diffusés sur le site web du comité.

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Les courses des écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes licenciés des catégories suivantes :

Catégories	Âges	Années
U7 (Pré-licenciés)	de 5 à 6 ans	2018-2017
U9 (Poussins)	de 7 à 8 ans	2016-2015
U11 (Pupilles)	de 9 à 10 ans	2014-2013
U13 (Benjamins)	de 11 à 12 ans	2012-2011
U15 (Minimes)	de 13 à 14 ans	2010-2009

Les coureurs **U17 (cadets, cadettes)** ne sont pas acceptés sur les épreuves du TDJC sauf sur la finale. Il sera défini avant la finale si l'on tient compte des nouvelles catégories cyclo-cross qui commencent en septembre.

ARTICLE 4 : LES DIFFERENTES EPREUVES

Ces rencontres se déroulent sur une seule journée.

Deux disciplines doivent obligatoirement être proposées dans la même journée.
Exception à cette règle la finale des écoles de vélo regroupant TDJV et TDJC, pour les U15 (Minimes) sur l'épreuve du 10 juin qui sera sur 2 jours « Epreuve Arve Chablais Tour ».

A) ÉPREUVES SUR ROUTE

Distance maximum :

- U7 (Pré licenciés): ~1 km
- U9 (Poussins) : 5 km
- U11 (Pupilles) : 10 km
- U13 (Benjamins) : 15 km
- U15 (Minimes) : 30 km (40 km pour épreuves officielles)

B) ÉPREUVES D'ADRESSE (JEUX FFC)

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles obligeant à réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassage d'objets, descente de vélo...).

Temps maximum :

- U7 (Pré licenciés): 2 mn (~5 jeux)
- U9 (Poussins) et U11 (Pupilles) : 2 mn 30 (~8 jeux)
- U13 (Benjamins) : 3 mn (~8 jeux)
- U15 (Minimes) : 4 mn (~10 jeux) Ou 5 mn épreuve d'adresse sur parcours de cyclo-cross

- Un temps « **bonus** » de **10 secondes** sera attribué pour les participants ayant fait **zéro faute**.
- Le départ se fait pied à terre.

NB : Afin de travailler en amont les jeux prévus sur une des manches du TDJC, informer au plus tôt la commission pour validation et diffusion à tous les autres clubs (2 semaines avant la date de l'épreuve).

Prévoir des fiches types des jeux retenus (d'après feuilles des jeux cyclistes FFC) à donner aux arbitres le jour de l'épreuve.

C) ÉPREUVES DE VITESSE

- Des séries de sprints (départ arrêté ou départ lancé) peuvent également être organisées.
- Le départ doit être à **1 mètre** (axe de roue) des cellules de chronométrages.
- En cas d'incident de parcours (coureur qui déchausse ou qui déraille par exemple), le jeune a droit de recommencer une seule fois (si l'épreuve comporte 2 sprints, le jeune ne peut recommencer).
- Pour les CLM et pour les sprints : Les coureurs seront tenus (si possible un teneur neutre par catégorie).

D) ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS

Le vélo VTT est autorisé sur les épreuves de cyclo-cross dans toutes les catégories.

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter) et artificiels (planches, rondins, etc.).

- Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit). Les escaliers sont interdits.
- Une planche de 20cm maximum est autorisée pour les U15 (Minimes) et U13 (Benjamins), seulement.
- Une zone de dépannage (changement de roue **UNIQUEMENT**) est matérialisée sur le parcours. Elle sera de préférence à côté du départ, soumise à validation de l'arbitre. Une aide pourra néanmoins être donnée sur le parcours ; exemple déraillement, etc. (sauf changement de roue).
- Le changement de vélo est interdit.

Durée maximum :

- U7 (Pré-licenciés) : 5 min
- U9 (Poussins) : 7 min
- U11 (Pupilles) : 10 min
- U13 (Benjamins) : 15 min
- U15 (Minimes) : 20 min

E) ÉPREUVES COMBINÉES

Des épreuves pouvant contenir des épreuves de vitesse, d'adresse, etc.
Définir des règles simples.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DES ÉPREUVES

Lors des compétitions, le club organisateur s'engage à proposer une manifestation conviviale et à mettre tout en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions : fluidité des épreuves, informations aux coureurs, classements affichés dans des délais raisonnables, sécurité du circuit et aux abords ...

➤ **Les horaires des manches du TDJC sont uniformisés :**

➤ **9h : remise des dossards - 9h30 : réunion éducateurs - 10h : 1er départ.**

La date et les détails d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque organisateur le plus tôt possible et devront parvenir aux responsables des clubs au moins 15 jours avant l'épreuve.

- Ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Auvergne Rhône-Alpes (Délivrance de l'assurance responsabilité civile organisateur + l'attestation de conformité).
- Les organisateurs enverront aux arbitres et au responsable des transpondeurs, la liste des engagés avec leur dossard pour la course.
- L'épreuve ayant été déclarée à la FFC, les engagements se font par Internet (www.ffc.fr) comme toute épreuve routière.
- Les engagements sont gratuits pour ces épreuves écoles de vélo.
- Si inscription sur place, le retardataire sera mis en dernière ligne.

A) EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE ET SECURITE :

Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire à l'échauffement et en compétition, pour les participants comme pour les accompagnants.

B) MATERIEL, DEVELOPPEMENTS

Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation FFC. Pour les cyclo-cross, les VTT sont admis à condition de ne pas présenter de danger (corne de vache, béquille...).

Pour les épreuves sur route, piste, le développement est limité à :

5.60 m pour U7 (pré licenciés), U9 (Poussins), U11 (Pupilles) - ex : 42/16 pour des roues de 700

6.40 m U13 (Benjamins) - ex : 42/14 pour des roues de 700

7.01 m pour les U15 (Minimes) - ex : 46/14 ou 50x16 pour des roues de 700.

Pour les minimes filles (U15), développement libre selon la réglementation FFC.

Un contrôle des développements sera effectué avant chaque course de route.

Lors des cyclo-cross les développements ne seront pas limités.

Points particuliers :

- Par mesure de sécurité, tout coureur doit passer la ligne d'arrivée les deux mains sur le guidon, sauf en cas d'arrivée isolée où peut lever un bras.
- Chaque coureur doit défendre ses chances à l'arrivée
- Pas de course d'équipe en bloquant les autres concurrents.
- **Le bidon est autorisé à partir de la catégorie benjamin.**
- Il n'y a pas de ravitaillement autorisé pendant les épreuves route et cyclo-cross.
- Les courses des pré-licenciés et U9 (Poussins) peuvent être encadrées par un ouvreuse et deux éducateurs en serre-file, aucun adulte à vélo ne sera toléré sur le circuit des épreuves des U11 (Pupilles), U13 (Benjamins) et U15 (Minimes).
- Un seul et unique vélo est autorisé par journée de course (sauf si cyclo-cross avec épreuve routière – pour une épreuve de cyclo-cross en deux manches, un seul vélo est autorisé).
- Le changement de vélo et/ou accessoires est interdit pour toutes les épreuves.
- Le départ des épreuves se fait pied à terre (sauf sprint et CLM).

C) DEROULEMENT DES EPREUVES

- Afin d'éviter toute irrégularité et toute contestation, la réglementation FFC en vigueur sera strictement appliquée (pour les épreuves d'adresse, il sera fait application du règlement de l'épreuve préparée par le club organisateur).
- Toutes les épreuves seront dirigées par un arbitre officiel qui pourra être assisté par des arbitres stagiaires. L'aide d'un éducateur diplômé du club organisateur pourra être demandée sur certaines épreuves.

- Un éducateur de chaque club sera disponible tout au long de la journée pour aider les arbitres
- Un éducateur de chaque club sera en charge des dossards et des transpondeurs de son club, il redonnera l'ensemble à la fin de l'épreuve à l'organisateur.
- Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie.
- Un délai suffisant est à prévoir avant chaque épreuve pour effectuer le contrôle des développements.
- Chaque club peut proposer un(e) jeune licencié(e) volontaire pour aider à l'arbitrage
- Pas d'échauffement sur les parcours pendant le déroulement des épreuves.
- En fonction du nombre de coureurs engagés dans chaque catégorie, des épreuves spécifiques féminines pourront être organisées si dans une catégorie au moins 8 filles sont présentes.
- Des classements séparés garçons et filles seront établis pour chaque épreuve.
- En début de saison, chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs. Un exemplaire de ce règlement sera diffusé à chaque coureur. Le règlement sera publié sur le site du comité départemental afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.
- En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé d'un représentant de la commission jeune, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement clubs de la journée.
- En cas de litige, le jury diffusera immédiatement sa décision avant publication des résultats

D) ORDRE DE DEPART

Épreuves route et épreuves de cyclo-cross : la position des coureurs est individuelle selon l'ordre des résultats du TDJC antérieur puis d'après les résultats de l'année en cours.

- Les filles auront 2 places par ligne
- Prévoir une largeur ~ 80 cm par coureur, soit pour une ligne de 8 -> **6.4 m**
- Une mise en grille sera faite de sorte que l'on puisse circuler entre les participants.
- Tout participant qui changera de place avant le départ sera mis en dernière ligne.
- Tout coureur ne respectant pas ces règles se verra averti dans un premier temps et disqualifié dans un second temps.
- Les coureurs hors département (excepté UC Gessienne) partent en dernière ligne.
- Si inscription sur place, le retardataire sera mis en dernière ligne.

Si une épreuve de notre trophée se déroule dans l'Ain, c'est le règlement de l'Ain qui s'applique dans ce cas.

Voir ANNEXE 2

ARTICLE 6 : SECURITE ET SECOURS

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.)

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents.

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours suivant les règles FFC. Les dispositions relatives à ces moyens de secours seront fonction de l'importance de la manifestation et de la nature du parcours.

ARTICLE 7 : RESULTATS ET CLASSEMENT

Afin de faciliter la tâche de chacun, le même format informatique (Excel) sera utilisé pour les classements.

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleures conditions et dans un délai respectable afin que chacun puisse y participer.

Le résultat de chaque épreuve sera affiché, dans les délais les plus brefs suivants la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ / arrivée.

Les classements devront être adressés au plus vite, par mail (format Excel) à l'adresse mail tdjc74@gmail.com pour diffusion sur le site du comité, pour l'établissement des ordres de départ de la manche suivante et pour le classement des clubs.

Les classements doivent également être envoyés au Comité Régional AURA resultats.aura@gmail.com

A) CLASSEMENT INDIVIDUEL DU JOUR ET DE L'ANNEE :

Pour chaque catégorie, deux classements individuels du jour (garçons et filles) sont établis en tenant compte de toutes les coureuses et tous les coureurs présents (coureurs du département et coureurs licenciés hors département) suivant le barème de points.

Epreuve prioritaire en cas d'égalité :

L'épreuve prioritaire sera définitivement confirmée au plus tard lors de l'envoi du détail de l'épreuve.

Date	Nom de la course	Organisateur	lieu	Epreuve prioritaire
16/04/2023	TDJC 74 D'EVIAN	EVIAN VELO	EVIAN LES BAINS	Cyclo-cross
30/04/2023	GRAND PRIX DES HERMONES	EVIAN VELO	LE LYAUD	Course en ligne
13/05/2023	MANCHE TDJC HAUTE SAVOIE 2023	U.C. SEYSSSEL FRANGY	MOTZ (73)	Cyclo-cross
10/06/2023	TDJC HAUTE SAVOIE	TEAM ALLINGES PUBLIER	ALLINGES	Course de côte
18/06/2023	PRIX DE LA MUNICIPALITE DE VILLE LA GRAND	V.C. ANNEMASSE	VILLE LA GRAND	Egalité impossible (*)
01/07/2023	TDJC CLUSES - JPP KIDS	V.C. CLUSES SCIONZIER	CLUSES	Sprint

03/09/2023	GRAND PRIX DE CERVENS	EVIAN VELO	CERVENS	Jeux – Course de côte
16/09/2023	MANCHE TDJC CYCLO-CROSS	TEAM ALLINGES PUBLIER	AMPHION LES BAINS	Cyclo-cross
01/10/2023	CYCLO-CROSS SCIONZIER - ÉCOLE ROUTE/ VTT	V.C. CLUSES SCIONZIER	SCIONZIER	Cyclo-cross
08/10/2023	FINALE TDJV/TDJC	Comité départemental Haute-Savoie FFC	SAMOENS	Egalité impossible

(*) Epreuve Type Omnium : les filles marquent des points avec les garçons, on ne peut pas ressortir un classement de points uniquement des filles.

Un classement général individuel des manches sera fait afin d'établir les grilles de départ, sauf après une manche type contre la montre, le départ se fera par classement de la première manche.

Le présent règlement prévoit 4 jokers : 2 pour les épreuves techniques (sprint, jeux, CLM cyclo, course côte...) et 2 pour les épreuves de confrontation (course en ligne, cyclo-cross).

Il sera mis en place les 2 premiers jokers après la troisième manche puis le 3^{ème} et 4^{ème} après la coupure estivale (après 7^{ème} manche).

Il n'y aura pas de remise de prix pour le classement général individuel de l'année lors de la finale.

Tableau d'attribution des points aux coureurs pour une épreuve : **nouveau barème identique à celui du VTT**

place	points		place	points		place	points		place	points
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Abandon : la moitié des points du dernier classé de l'épreuve (par exemple, 41 points s'il y a 30 classés dans l'épreuve).

B) CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement des clubs sera effectué en tenant compte du classement **des deux meilleurs** coureurs **garçons** et de la **meilleure fille** (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie (de U9 (Poussins) à U15 (Minimes)).

En cas d'égalité, on tiendra compte du plus grand nombre de victoire, de seconde place...

Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classée. Sachant que le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club. Exemple : 2^{ème}, 5^{ème} et 2^{ème} fille = $2 + 5 + 2 = 9$ points

Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas.

Exemple :

Un seul coureur du club classé 8^{ème} et 25 coureurs classés dans la catégorie dont 8 filles :
 $8 + (25+1) + (8+1) = 43$ Le club a 43 points pour cette catégorie.

Si aucun coureur classé : $(25+1) \times 2 + (8+1) = 61$ points

Le Club obtient 61 points pour la catégorie.

On additionne les points de toutes les catégories pour chaque club.

Le club qui obtient le moins de points est proclamé vainqueur du jour.

En fonction du classement du jour, chaque club reçoit un certain nombre de points suivant le barème ci-après :

attribution		des points	
1 er club : 30 pts	2 ème club : 28 pts	3 ème club : 26 pts	4 ème club : 24 pts
5 ème club : 22 pts	6 ème club : 20 pts	7 ème club : 18 pts	8 ème club : 16 pts
9 ème club : 14 pts	10 ème club : 12pts		

Le 15^{ème} et suivants marquent **2** points

Le club qui aura obtenu le plus de points en fin de saison, sera déclaré vainqueur du TDJC.

En cas d'égalité, on tiendra compte du plus grand nombre de victoire de manches, de seconde place...

ARTICLE 8 : RECOMPENSES

Au classement du jour, les trois premiers (garçons et filles) seront récompensés par des coupes ou des trophées, et éventuellement des prix (les jeunes doivent se présenter et porter la tenue du club). Tous les autres jeunes pourront être récompensés par des médailles ou des prix.

Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature.

Le classement club du jour pourra être complété par des lots à partager entre jeunes du club

Une remise de prix particulière pourra être organisée lors des manches et de la finale afin récompenser de 1 à 3 enfants pour mise en valeur du sport (combativité, fairplay, régularité, ...)

Pour le classement clubs de l'année, un challenge sera remis au club vainqueur et conservé pour une durée d'un an.

Il sera définitivement acquis à un club après trois victoires consécutives.

ARTICLE 9 : SELECTION TROPHEE REGIONAL

Pour 2023, le trophée régional aura lieu les **27&28 mai** organisé par l'UC Tain Tournon dans la Drôme et l'Ardèche.

La sélection haut-savoiarde sera effectuée par les membres de la commission jeunes route et le président du comité départemental avec :

- 7 filles soit 1 U9 (Poussines) + 2 U11 (Pupilles) + 2 U13 (benjamines) + 2 U15 (Minimes)
- 13 garçons soit 2 U9 (Poussins) + 3 U11 (Pupilles) + 4 U13 (Benjamins) + 4 U15 (Minimes)
- Les coureurs sélectionnés et remplaçants devront être disponibles pour préparer cette épreuve sur une journée.
- Les résultats sportifs de la saison en cours sont pris en compte ainsi que la performance de l'équipe au global.
- Les féminines pourront toutes participer à ce TRJC, 7 sous le maillot de la Haute Savoie, les autres en individuel sous le maillot de leur club.
- La participation à 2 épreuves, parmi les manches précédant le T.R, est préférable pour prétendre à cette sélection.

NB : Une participation par enfant sera demandée pour les frais d'hébergement.

ARTICLE 10 : PRESTATIONS

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : ravitaillement, sécurité, pointage) est à charge du club organisateur.

Les arbitres et le comité départemental ont la responsabilité d'apporter le matériel nécessaire à leurs prestations.

Le club organisateur mettra également deux personnes au minimum à disposition des arbitres (inscriptions, pointage, édition des résultats, etc. ...).

Les éducateurs de chaque club pourront être mis à contribution par les arbitres pour les aider dans leurs tâches.

ARTICLE 11 : DIFFUSION DU REGLEMENT

Le règlement est diffusé aux clubs et consultable sur le site du comité départemental <http://www.cyclisme-haute-savoie.com/>
Les éducateurs doivent expliquer ce règlement aux concurrents et parents présents sur les courses.

ARTICLE 12 : ETAT D'ESPRIT – RECLAMATION

N'oublions pas que nous sommes en écoles de vélo, et que l'on fait du sport pour se faire plaisir. Il est important que le TDJC conserve un bon esprit, certes de compétition, mais dans le respect des autres coureurs ainsi que des arbitres, éducateurs et parents.

Ci-joint en annexe 1 le rôle des parents et accompagnants (info comité régional).

Voir ANNEXE 1

Les arbitres peuvent pénaliser par une disqualification, les coureurs qui auraient fait preuve (eux-mêmes ou leurs parents ou éducateurs) d'un mauvais état d'esprit.

Chaque club désigne un référent pour la journée de course. Ce référent doit être en priorité un éducateur ou dirigeant. Seul ce référent peut faire une réclamation (déroulement de l'épreuve, classement, comportements pénalisables...) auprès des arbitres-

Les décisions concernant ces réclamations seront prises sur place par les membres de la commission jeunes et l'arbitre, aidés les cas échéant (et si les membres de la commission le souhaitent) par les référents des clubs.

Aucune réclamation ne sera recevable après la journée de course.
Les vidéos ne sont pas recevables pour les réclamations.

De même, organisateurs et participants doivent tout faire pour respecter l'environnement, et une réduction maximale de l'impact de la course.

ARTICLE 13 : COMPOSITION DE LA COMMISSION JEUNES ROUTE

DENIS BLANCHET (VC CLUSES - SCIONZIER)
NICOLAS VALLET (EVIAN VELO)
KARINE VULLIET (UC SEYSSEL - FRANGY)

Se référer à ces personnes pour toutes questions ou remarques lors des manches TDJC.

Charte des parents & représentants légaux



J'adopte une attitude positive et motivante
avec mon enfant et avec les autres pratiquants.



J'encourage sa pratique, je souligne ses progrès,
je mets en avant le plaisir de pratiquer.



Je suis à l'écoute de ses remarques et je respecte ses choix .



Je salue toujours ses réussites
et je l'accompagne dans les moments d'échec.



Je garde à l'esprit que cette pratique est la sienne, pas la mienne.



Je mets en place les conditions favorables à sa pratique sportive,
en portant une attention particulière à son sommeil, son alimentation
et plus généralement à son hygiène de vie.



Je favorise la découverte et l'exploration de nouvelles activités,
sans me focaliser sur les résultats en compétition.



Je respecte l'entraîneur, je lui fais confiance.



Je prends le temps de faire régulièrement le point avec l'entraîneur
sur l'évolution de mon enfant.



Je respecte les autres coureurs, les arbitres, les bénévoles.



Je participe activement à la vie du club.



Je gère mon stress, mes émotions
avant, pendant et après les compétitions.



ANNEXE 2

Mise en ligne pour les départs des courses route & cyclo-cross

- Ligne de 8 coureurs sauf manque de place (6 minimum)

Pour la finale avec les VTT :

Mise en ligne cote à cote :

Ligne 1 cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT +cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT

Ligne 2 cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT +cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT

Ligne 3 cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT +cyclo-cross + VTT+ cyclo-cross + VTT

Pour la 1^{ère} manche : on tient compte des classements de l'année précédente (N-1)

Exemple catégorie Minime

Ligne 1 : 1er Benjamin 2 (N-1), 1er Minime 1 (N-1), 2ème Benjamin 2 (N-1), 2ème Minime 1 (N-1)...

...

- Si les filles courent avec les garçons ; par ligne de 8 coureurs dont 2 filles sur un côté :

Ligne 1 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + Garçons + **Fille + Fille**

Ligne 2 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + **Fille + Fille**

Ligne 3 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + Garçons + **Fille + Fille**

Ligne 4 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + Garçons + **Fille + Fille**

Ligne 5 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + Garçons+ Garçons+ Garçons

...

- Si les filles courent avec les garçons ; par ligne de 6 coureurs dont 2 filles sur un côté:

Ligne 1 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ **Fille + Fille**

Ligne 2 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ **Fille + Fille**

Ligne 3 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ **Fille + Fille**

Ligne 4 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ **Fille + Fille**

Ligne 5 Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons+ Garçons + Garçons

...

RAPPEL :

ORDRE D'APPEL DES COUREURS POUR LES COURSES ROUTE & CYCLO-CROSS D'APRES LE CLASSEMENT DU TDJC , sauf après manche type contre la montre , le départ se fera par classement de la première manche.

Les coureurs hors TDJC seront placés en dernier sauf si départ par classement de la première manche type contre la montre.